

Le Bureau fédéral de la statistique 1918-1968

Il convient à juste titre que l'édition de 1968 de l'Annuaire du Canada, qui est avant tout une publication statistique, doive souligner le cinquantième anniversaire du Bureau fédéral de la statistique et faire ressortir l'importance de l'évolution de la statistique au Canada depuis cinquante ans. Bien que l'histoire de cette dernière remonte à beaucoup plus loin, l'année 1918 et l'adoption de la Loi sur la statistique l'ont fixée sur un axe fondamental. La loi a fourni l'assiette sur laquelle repose le système actuel de statistique coordonnée et intégrée.

Les antécédents du Bureau de la statistique remontent au dénombrement, ordonné par l'intendant Jean Talon en 1666-1667, des personnes, des surfaces cultivées et du cheptel de la colonie de la Nouvelle-France sur les rives du Saint-Laurent; dénombrement reconnu comme le premier recensement des temps modernes et servant de modèle aux trente-six recensements subséquents sous le Régime Français. Plus tard, dû en partie au fait que les colonies anglophones nées des migrations des Loyalistes se soient trouvées isolées les unes des autres, le recensement a été, en général, intermittent et a manqué d'homogénéité jusqu'à une période avancée du 19^e siècle. Toutefois, avec les années 1840, l'idée d'un recensement décennal régulier a rallié les suffrages et les provinces du Canada Uni, de la Nouvelle-Écosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard ont chacune effectué un recensement en 1851 et ont ainsi inauguré, même avant la confédération, la longue série de dénombrements décennaux menés sur une vaste échelle géographique.

Comme la Province Unie du Canada était le principal associé de la Confédération canadienne de 1867 et comme, dans sa répartition des pouvoirs législatifs, l'Acte de l'Amérique du Nord britannique plaçait «Le Recensement et la Statistique» sous la

La plupart des données statistiques du Bureau sont maintenant traitées à l'aide de trois grands ensembles d'ordinateurs.

